

Un **logiciel libre** est un logiciel dont la licence dite *libre* donne à chacun le droit d'utiliser, d'étudier, de modifier, de dupliquer, de donner et de vendre ledit logiciel. Richard Stallman a formalisé la notion de logiciel libre dans la première moitié des années 1980 puis l'a popularisée avec le projet GNU et la *Free Software Foundation*

(FSF). Les logiciels libres constituent une alternative à ceux qui ne le sont pas, qualifiés de « propriétaires » ou de « privateurs »

[  
1  
]  
.

Depuis la fin des années 1990, le succès des logiciels libres, notamment de Linux, suscite un vif intérêt dans l'industrie informatique et les médias<sup>[2]</sup>. La notion de logiciel libre ne doit se confondre ni avec celle de logiciel gratuit

(  
*freewares* ou *graticiels*

), ni avec celle de *sharewares*

, ni avec celle de domaine public

. De même, les libertés définies par un logiciel libre sont bien plus étendues que le simple accès au code-source, ce qu'on appelle souvent logiciel

*Open Source*

ou « à sources ouvertes ». Toutefois, la notion formelle de logiciel Open Source telle qu'elle est définie par l'

*Open Source Initiative*

est reconnue comme techniquement comparable au logiciel libre

[  
3  
]  
.

[Lire la suite ...](#)